

## L'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 13 mai débute à 19h25

**35 votants présents - 42 pouvoirs**

### Propositions d'amendements

Mr Piriou demande pourquoi une refonte des statuts.

Anne Olivier explique que cette refonte est nécessaire par soucis d'égalité entre anciens et nouveaux adhérents, qu'il est important que le conseil d'administration se renouvelle ainsi que le bureau.

Isabelle Coutelard a confié la lecture de son message à une adhérente présente : concernant la modification des statuts, elle fait part de son étonnement car pour elle, l'AG 2021 n'a pas été validée suite à la non-conciliation. Et elle souhaite conserver le préambule (amendement).

Michel Mombrun rappelle que la fondation du café s'est déroulée avec une cinquantaine de personnes qui ont validé les statuts, donc s'il est nécessaire de supprimer la catégorie des membres fondateurs, c'est effacer l'histoire du café. Mais il faut être capable de passer à autre chose. Il rappelle sa volonté de quitter les responsabilités avant l'AG de juin dernier. MM quitte la salle à 19h55.

Alain Gavroy rappelle qu'il y a 5 ans Michel & Elisabeth Mombrun, Anne Olivier et Alain Gagroy visitaient le café et que cette aventure n'est rendue possible que par les bénévoles qui s'impliquent depuis le début.

Anne Olivier rappelle qu'il est important que les bénévoles soient tous considérés de manière égale.

Michel Oczkowski quitte le café à 20h05.

**Votants présents : 33          pouvoirs : 40**

### **EXAMEN DES STATUTS**

Préambule : réflexion quant au contenu du préambule.

Odile Boileau demande s'il faut voter tous les articles les uns après les autres : non, mais ils seront projetés sur l'écran et relus par Alain Gavroy.

Art 1 : ras

Art 2 : pourquoi faut-il préciser l'accueil des personnes handicapées. Peut-être reformuler « l'accès à tous ».

Proposition de supprimer « notamment SNL » dans la formulation des associations partenaires.

Art 3 à 5 : ras

Art 6 : Demande concernant l'âge minimum pour adhérer au café.

Art 7 : ras

Art 8 : ajouter « subvention du département »

Art 9 :

9.1 : la gestion comptable des cotisations du 1er septembre au 31 août n'est-elle pas complexe à gérer quant à la clôture des comptes au 31 décembre ? Alain Gavroy explique les choix.

9.2. : les nouveaux statuts pourraient permettre que seule l'AGO puisse modifier les statuts avec seul un adhérent.

Interrogation quant au renouvellement du tiers. Et pas plus de trois mandats.

Proposition d'un tirage au sort pour la première année pour déterminer le premier tiers à renouveler.

Art 10 : Proposition de changement de la composition du CA et des membres cooptés.

Art 11 : Explication du choix des 3 co-présidents.

Il faudrait préciser « chacun ayant une charge particulière ».

JP Piriou quitte la réunion à 20h43.

Art 12 : ras

Art 13 : ajouter « après un appel à candidature ». Pour quelle durée ? Proposition : 3 ans.

Art 14 : ras

Art 15 : ras

**VOTES :**

Maintien du Préambule écrit comme tel : **POUR : 26**  
**CONTRE : 38**  
**ABSTENTION : 8**

**Le préambule n'est pas retenu.**

Vote pour les nouveaux statuts : **POUR : 54**  
**CONTRE : 7**  
**ABSTENTION : 11**

**Les nouveaux statuts sont adoptés.**

Fin de l'AGE à 21h18.

Cerny, le 13 mai 2022

la secrétaire  
Danielle Garrigou

la co-présidente  
Anne Olivier

la co-présidente  
Pierrette Vervaët

